

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

**Membres en exercice** : 15  
**Membres présents** : 9  
**Votants** : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### Délibération n° B2023-04

L'an Deux Mille vingt-trois, le mardi 12 septembre à 9H00,

Les membres du BUREAU du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, convoqués le 04/09/2023, se sont réunis à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Salle « ITB », sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Pascal DELTEIL, Jérôme BETAILLE, Jean-Marc GOUIN, Didier CAPURON, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, Alain LEGAL, Olivier DUPUY, René VISENTINI.

**ABSENTS EXCUSES** :

### AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE MUSSIDAN

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord a transmis au SyCoTeB le dossier de présentation du projet de Modification n°1 du PLU de Mussidan pour avis et observations.

Le PLU de la commune de MUSSIDAN actuellement en vigueur a été approuvé le 23 octobre 2012. Il a fait l'objet de trois procédures de modification simplifiée, approuvées le 27 février 2020, le 24 août 2021 et le 19 septembre 2022 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord devenue depuis l'entrée en vigueur du PLU, compétente en matière de planification.

La présente procédure porte sur le quartier de l'Agrave visant les ajustements suivants :

#### 1. L'adaptation du plan de zonage

- Redéfinition des limites des espaces boisés classés sur les parcelles AN 47 et 43 : le positionnement des Espaces Boisés Classés (EBC) sur le plan de zonage ne correspondait à aucun boisement existant et venait compromettre l'aménagement de la parcelle AN47 pourtant classée en secteur Uc et donnant lieu à une orientation d'aménagement vouée au développement résidentiel. Le projet ajuste les EBC en limite de parcelle, là où les boisements sont effectivement présents (chênes). Il s'agit de corriger une erreur matérielle.
- Passage d'un classement en zone AU en secteur Uc des parcelles AD 331-332-333 et 334 pour parvenir à la mobilisation d'une enclave au sein de la zone Uc.

#### 2. L'adaptation des orientations d'aménagement

Il s'agit d'ajuster l'OAP du site n°6 : la modification portant sur une erreur de repérage d'un EBC, la modification simplifiée aurait pu être utilisée mais par simplification une seule procédure de modification de droit commun sera conduite intégrant le mouvement d'EBC, le changement de zonage (AU en Uc) et l'adaptation de l'orientation d'aménagement et de programmation.

#### Décision :

Après avoir pris connaissance avec intérêt et attention des pièces constitutives du projet de Modification n°1 du PLU de Mussidan transmis par la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 12/09/2023  
et de la publication, le 14/09/2023

Le Président du Syndicat de Cohérence  
Territoriale du Bergeracois,

Pascal DELTEIL



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Ce 12 septembre 2023

Le Président du Syndicat de Cohérence  
Territoriale du Bergeracois,

Pascal DELTEIL

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/09/2023  
024-200027134-20230912-B\_2023\_04-DE